



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Février 2016

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie, Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène, M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald, M.GASC Georges à M.BRUN Olivier, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Mise en place d'une tarification pour les enfants accueillis en urgence sur les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault pour l'année 2016.

Monsieur VALERO rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en l'absence de documents administratifs permettant de calculer le tarif horaire pour les enfants accueillis en urgence ou confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et qui fréquentent nos établissements, il est proposé d'appliquer le tarif qui correspond à la participation moyenne des familles sur l'exercice précédent soit 1,07 €/heure contre 1,18 €/heure en 2015.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la tarification pour les enfants accueillis en urgence sur les deux crèches intercommunales de Canet et de Clermont l'Hérault telle que présentée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160226-2016-02-24-04-DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016